

COMMUNE DE SAINT-SERVAIS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire, et suivant convocation adressée individuellement le 14 septembre. Tous les conseillers sont présents à l'exception de David LE BORGNE et Virginie MASSEY.

David LE BORGNE a donné pouvoir à Thierry MAGUEREZ

Virginie MASSEY a donné pouvoir à Aurélie VEN.

Secrétaire : Fabienne MADEC

Membres en exercice :	Présents : 13	Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------------	---------------	--------------	-----------	------------	----------------

OBJET : CONSTRUCTION D'UN PÔLE ENFANCE REGROUPANT UNE MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) et UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) /GARDERIE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF POUR LE PROJET DE LA MAM.

La diminution du nombre d'assistantes maternelles sur la commune suit la tendance constatée à l'échelle CCPL. Au 1^{er} juillet 2022 (source RPE), sur la commune de SAINT-SERVAIS, 3 assistantes maternelles agréées sont en activité ; contre 7 en 2019. Sur ces 3 assistantes maternelles agréées, 1 projette son départ à fin 2022, il restera donc 2 assistantes maternelles en activité début 2023.

La Maison d'Assistantes Maternelles (*MAM*) est un projet important pour continuer et améliorer l'offre de services à la population, et permettre également la continuité dans la fréquentation de notre école publique primaire. Le but de la MAM est d'accueillir au maximum 16 enfants soit d'accueillir 4 professionnels.

Monsieur le Maire rappelle que :

- la signature du terrain a eu lieu au 11 juillet à 11h00 chez le notaire.
- des contacts sont pris avec le FIA du Conseil départemental.
- Des rencontres régulières sont organisées avec les assistantes.
- Des échanges sont réguliers avec la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau qui est signataire du Projet Territorial de Cohésion Sociale du Pays de Landivisiau.

Ce projet de construction de pôle enfance intégrant une MAM peut -être subventionné par la Caisse d'allocations familiales du Finistère. Le dossier est à retourner au plus tard pour le 30 septembre

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DONNE** son accord pour demander les subventions à la CAF pour le projet de la MAM.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous document se rapportant à ce dossier.

Le Maire
Bernard MICHEL

